

## RÈGLEMENT

**Appel régional à candidatures ouvert du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2018 pour les étudiants du Vietnam et du Laos et jusqu'au 9 novembre 2018 pour les étudiants du Cambodge**

### 1. OBJECTIFS

Cet appel concerne les étudiants inscrits dans les formations francophones de niveau licence des établissements membres de l'AUF en Asie du Sud-Est (Vietnam, Cambodge et Laos). Les allocations d'études sont attribuées sur critères sociaux pour aider les étudiants en difficulté financière à suivre des formations francophones.

La liste des formations francophones de niveau Licence est consultable à l'adresse : [https://www.auf.org/wp-content/uploads/2017/04/Liste-de-formations\\_licence\\_VN\\_Cambodge\\_Laos.pdf](https://www.auf.org/wp-content/uploads/2017/04/Liste-de-formations_licence_VN_Cambodge_Laos.pdf)

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Les allocations d'études sont des aides financières octroyées sur critères sociaux, aux étudiants inscrits dans une formation francophone dans leur pays d'origine.

**Sont éligibles à répondre à cet appel les étudiants du Vietnam, du Cambodge et du Laos qui sont inscrits en 2018-2019 dans les formations francophones accompagnées par l'AUF.**

Il est important d'indiquer dans la lettre de motivation quel taux est demandé et les raisons de la demande (par exemple le montant des droits d'inscription de la formation). Les allocations annuelles sont accordées par la Commission régionale des experts (CRE) selon les dossiers avec 2 montants possibles : Taux A à 6 600 000 VND soit 300 USD et Taux B à 3 300 000 VND soit 150 USD.

Pour demander une allocation d'études, le candidat doit :

- être inscrit en 2018-2019 dans une formation universitaire francophone d'un établissement membre de l'AUF ;
- produire l'ensemble des pièces demandées : curriculum vitae, relevé des notes, certificat, etc. ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis.

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

#### AVANT-PROPOS

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation d'études n'implique pas le recrutement du bénéficiaire par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et le candidat sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. La scolarité et la formation du bénéficiaire restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et/ou de contrôle sur le bénéficiaire d'une allocation d'études.

Tout candidat à une allocation d'études de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de formation, particulièrement auprès de son établissement d'origine.

#### PROCEDURE

Les candidats doivent compléter le formulaire correspondant **EN LIGNE** (<https://formulaires.auf.org/>) dans les délais impartis. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Après examen de leur recevabilité, les dossiers seront soumis à une sélection par la CRE de l'AUF en Asie-Pacifique.

Les dossiers de candidature sont examinés sur critères sociaux et sont soumis à l'avis du responsable de la formation francophone dans laquelle est inscrit le candidat et à concurrence des financements disponibles. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- La situation personnelle et familiale du candidat.
- L'éloignement entre le domicile et le lieu de formation.
- En cas des dossiers de qualité identique, les candidatures féminines et/ou ayant de bons résultats académiques seront privilégiées.
- L'avis du responsable de la formation.

#### 4. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les allocations d'études sont accordées pour une année universitaire. Les candidats doivent renouveler leur demande d'allocation pour chaque année universitaire.

#### 5. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

Les allocations seront versées en 2 fois pour les étudiants des formations francophones (à la fin de chaque semestre). Les allocations annuelles sont accordées aux étudiants selon les dossiers avec 2 taux possibles : Taux A à 6 600 000 VND soit 300 USD et Taux B à 3 300 000 VND soit 150 USD.

Si l'établissement d'origine informe l'AUF de l'arrêt prématuré de la formation, ou si le bénéficiaire ne répond plus aux conditions d'attribution de l'aide financière, l'AUF peut suspendre ou annuler les versements subséquents de cette aide financière.

#### 6. OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DE L'ALLOCATAIRE S'ENGAGENT À :

- faire respecter par l'allocataire le présent règlement ;
- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré des études de l'allocataire ;
- faire respecter par l'allocataire les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'origine.

#### 7. CALENDRIER

##### **Pour les candidats du Vietnam et du Laos**

- 1<sup>er</sup> septembre 2018 : lancement et diffusion de l'appel à candidatures
- 15 octobre 2018 : clôture de l'appel à candidatures
- Novembre 2018 : publication des résultats de l'appel à candidatures (liste définitive)

##### **Pour les candidats du Cambodge**

- 1<sup>er</sup> septembre 2018 : lancement et diffusion de l'appel à candidatures
- 9 novembre 2018 : clôture de l'appel à candidatures pour les étudiants du Vietnam et du Laos
- Décembre 2018 : publication des résultats de l'appel à candidatures (liste définitive)

## 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être obligatoirement complété EN LIGNE (<https://formulaire.auf.org/>) dans les délais impartis.

**Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire en pièces attachées) :**

1. un curriculum vitae actualisé avec une photo d'identité, rédigé en langue maternelle ou en français ;
2. une copie du dossier de scolarité universitaire (pour les candidats en 2<sup>e</sup> année ou plus) ;
3. une copie des notes d'entrée à l'université (pour les candidats vietnamiens en 1<sup>ère</sup> année) ou celle du relevé de notes de l'examen du baccalauréat (pour les candidats cambodgiens et laotiens en 1<sup>ère</sup> année) ;
4. un certificat de la situation familiale délivré par les autorités compétentes du lieu de résidence de la famille du candidat.

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être fournies en langue maternelle pour les étudiants en 1<sup>ère</sup> année et en français pour les étudiants en 2<sup>e</sup> année ou plus.  
L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet.**

Aucun document ou pièce complémentaire ne sera accepté après la validation du présent dossier, même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Aucun dossier de candidature envoyé par courrier postal ou courriel ne sera accepté. Le candidat ne peut présenter qu'une seule demande.

### ANNEXE : CONTACTS DE L'AUF EN ASIE-PACIFIQUE

#### DIRECTION RÉGIONALE ASIE-PACIFIQUE A HANOI

*Madame DINH Thi Hai Yen, Chargée de projet*  
Courriel : [dinh.hai.yen@auf.org](mailto:dinh.hai.yen@auf.org)  
Tél : +84 24 38 24 73 82 (ext. 23)

#### IMPLANTATION DE HOCHIMINH-VILLE

*Monsieur NGUYEN Tan Dai, Responsable du CNF*  
Courriel : [nguyen.tan.dai@auf.org](mailto:nguyen.tan.dai@auf.org)  
Tél : + 84 28 38 27 95 50 (ext. 104)

#### IMPLANTATION DU CAMBODGE

*Monsieur IM Kravong, Responsable de l'implantation de l'AUF*  
Courriel : [kravong.im@auf.org](mailto:kravong.im@auf.org)  
Tél : (+855) 23 883 135/136 (ext. 12)

#### IMPLANTATION DU LAOS

*Monsieur Vannapha BOUPHAPANVA, Chargé de projet*  
Courriel : [vannapha.bouphapanya@auf.org](mailto:vannapha.bouphapanya@auf.org)  
Tél : +856 21 77 18 00 | + 856 20 28 035 193 - 77 713 130